



Le Cher à sec l'été dernier à cause de la destruction de plusieurs barrages : un « faux problème »

Depuis l'été dernier, plusieurs articles de presse ont relaté le mécontentement de certains usagers par rapport aux dégâts causés sur plusieurs barrages du Cher par une fausse manœuvre suivie de pluies d'orage, et l'absence de mesures pour y remédier depuis. La non réparation de ses barrages serait la cause d'un « Cher à sec » l'été dernier.

Plusieurs associations souhaitent apporter des compléments d'information sur ce « faux problème ». En effet, les données officielles montrent que le débit du Cher l'été était alors supérieur à la moyenne d'un mois de juillet. D'autre part, alors même que les riverains des parties canalisées se plaignaient à juste titre de la prolifération algale et des odeurs nauséabondes des biefs « en chômage » (barrages abaissés), la partie libre en aval de Savonnière affichait une bonne qualité d'eau, suffisamment attractive pour que baigneurs et canoës s'y retrouvent. Une photo prise les 15 août 2013 illustre le propos. (Photo1)



Photo 1 : Canoës, baigneurs et cavaliers à Villandry, 15 août 2013.



Photo 2 : Etat du Cher devant l'île Balzac : explosion algale liée au ralentissement et réchauffement de l'eau (16 août 2013)

La levée de bouclier à laquelle nous assistons montre que la situation actuelle n'est plus possible : il est important que des décisions concrètes soient prises sur cette rivière et que les incohérences cessent. Une des dernières incohérences en date : Les Conseils Généraux d'Indre-et-Loire et du Loir-et-Cher financent actuellement une étude de 60.000 euros sur le devenir des barrages. L'étude conclue à la non-viabilité économique et l'impossibilité réglementaire d'une navigation "lourde" moyenne-longue distance sur le Cher. Or, certains des barrages endommagés fin 2012 ont été reconstruits à la hâte cet été pour environ 150.000 euros sur fonds publics, sans attendre la fin de cette étude, et pour au moins l'un d'entre eux en opposition à la réglementation. Cette reconstruction hâtive est un gaspillage malvenu des fonds publics.

La volonté de rétablissement d'un tourisme fluvial de bateaux pontés est – hormis sur le bief de Thoré-Civray (Chenonceau) – une chimère du point de vue économique, le coût d'investissement et d'entretien par de l'argent public étant sans commune mesure avec les retombées que l'on pourrait en attendre.

La pratique du canoë génère déjà de belles retombées financières à moindre coût et cette activité est, de surcroît, compatible avec les exigences réglementaires. De plus, le développement du tourisme pêche sur le territoire serait un atout supplémentaires; en effet, nombre de pêcheurs dits « sportifs » (wading, pêche à la mouche...) recherchent des parcours diversifiés et libres de tout obstacle dans un environnement privilégié.

Tourisme patrimonial ou tourisme de nature ?... La solution ne serait elle pas de trouver un compromis entre tous ces usages tout en œuvrant pour l'amélioration du fonctionnement de nos milieux aquatiques ? L'objectif de « bon état écologique » est quoi qu'il en soit une obligation réglementaire européenne à travers la Directive Cadre Européenne sur l'Eau (DCE).

La nécessaire reconquête de la qualité des cours d'eau pour laquelle nous nous mobilisons doit favoriser à la fois les intérêts locaux et les intérêts de la biodiversité, de la richesse naturelle de notre rivière. Le projet de Cher à vélo en est un bon exemple de cette reconquête quand on connaît le succès de la Loire à vélo...

Contacts presse :

Anper : Jocelyn DE LESPINAY, 06 77 75 22 75 ;

AAIPPBLB (Association Agréée Interdépartementale Pêcheurs Professionnels du Bassin de la Loire et des cours d'eau Bretons) : Philippe BOISNEAU, 06 11 29 11 64 ;

Fédération de pêche 41 : Serge SAVINEAUX, 02 54 90 25 60 ;

Fédération de pêche 45 : Régis PETROT, 02 38 56 62 69 ;

Nature Centre : Guy JANVROT, 02 38 62 78 57 ;

SEPANT : Michel DURAND, 09 77 38 61 75 ;

SOS Loire Vivante – ERN France : Roberto EPPLE, 06 08 62 12 67 ;

Union Régionale Pêche Centre Poitou Charentes : Serge SAVINEAUX, 02 54 90 25 60.